

La pointe Tāta‘a : le point d’envol des âmes

TEXTE DE HINATEA URARII PAMBRUN, ETHNOLOGUE AU SEIN DE LA CELLULE PATRIMOINE CULTUREL DE LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE – PHOTO : DCP

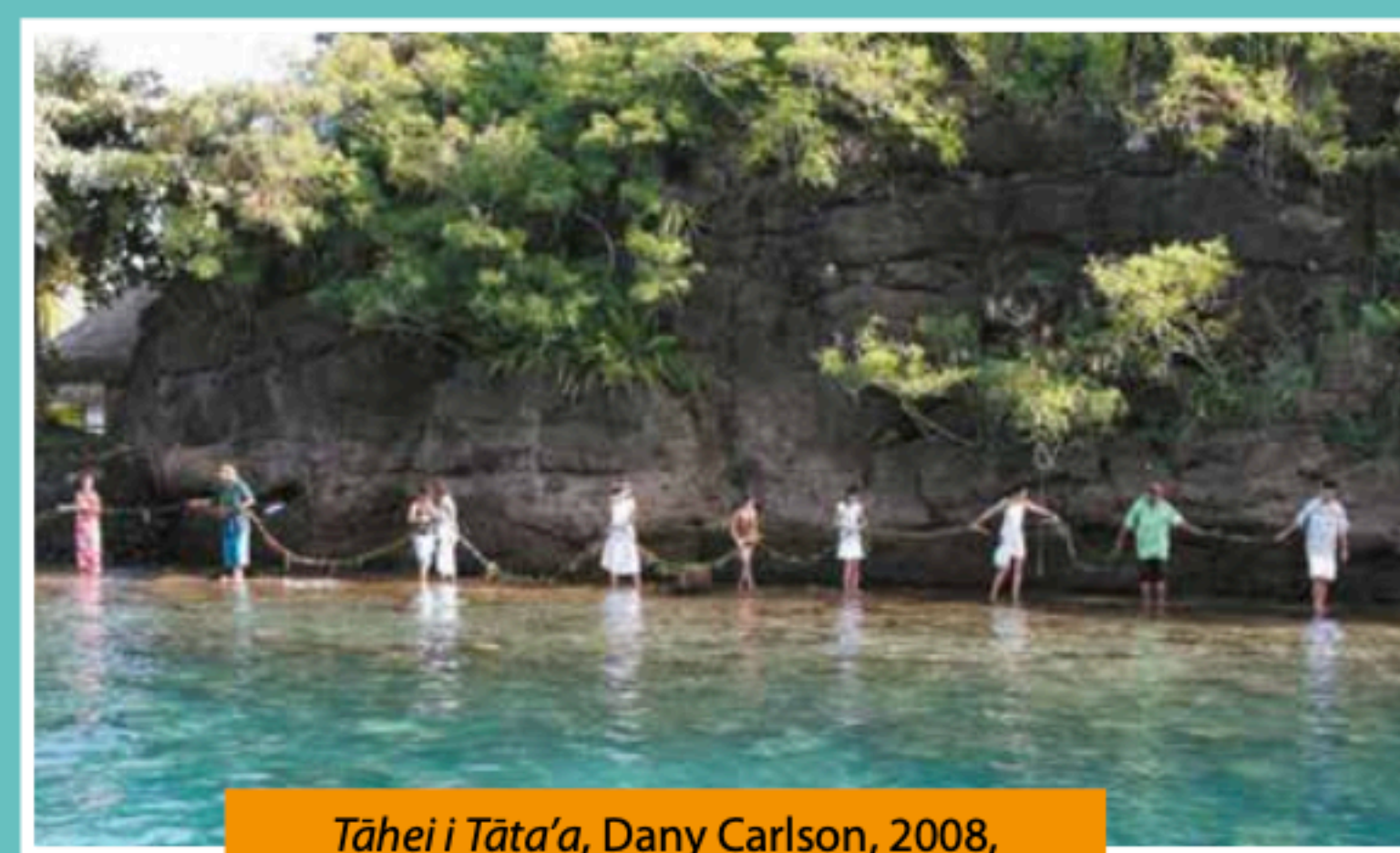
À la jonction des communes de Fa‘a‘ā et de Puna‘auia, dans le prolongement naturel de la colline de Fānātea, se dresse le promontoire aujourd’hui connu sous le nom de pointe Tāta‘a, ou Tāta‘a i Fānātea. Ce site, à la fois naturel et culturel, est considéré comme le rerera‘a vārua — le point d’envol des âmes — le plus emblématique de Tahiti. Site sacré (vāhi mo‘a / vāhi tapu), il constitue un haut lieu de la tradition orale polynésienne.

Afin de saisir au mieux la portée symbolique de ce lieu, il convient dans un premier temps d’analyser le sens des termes qui le désignent.

L’étymologie des termes « tāta‘a » et « rerera‘a vārua » éclaire la signification profonde de ce lieu et le lien symbolique qui les unit dans la pensée polynésienne. Le mot « tāta‘a » se décompose en deux éléments : « tā », préfixe causatif, et « ta‘a », qui évoque la séparation, la dissociation, le détachement. Ainsi, « tāta‘a » renverrait à l’action de provoquer une rupture ou à un espace de bascule entre deux états. Dans cette logique, « rerera‘a vārua » nous éclaire sur la nature de cette séparation. « Rerera‘a » signifie envol, saut ou mouvement dans les airs, et « vārua » désigne l’esprit ou l’âme. Ensemble, ces mots expriment l’idée d’un départ, d’un voyage spirituel vers une autre réalité. À la lumière de cette analyse, on comprend que la pointe Tāta‘a symbolise cet espace sacré où l’âme (vārua) se détache du corps (tino) pour entamer son voyage vers te pō, le monde invisible des ancêtres et des origines. Ce lieu marque le seuil entre le monde matériel, te ao, et le monde immatériel, te pō. Il incarne un point de passage fondamental dans la cosmologie polynésienne, où la mort n’est pas une fin, mais une transition vers une autre forme d’existence.

Un voyage vers l’au-delà

Selon les traditions, le point d’envol des âmes est toujours situé à l’extrémité ouest ou nord-ouest de chaque île, l’ouest renvoyant aux terres d’origine. Ces espaces, généralement matérialisés par des pointes, étaient hautement tapu et symbolisaient la scission entre le monde des vivants, te ao, et celui des ancêtres, des esprits et des dieux, te pō. Pour les âmes, le passage par Tāta‘a constituait



Tāhei i Tāta‘a, Dany Carlson, 2008, © Collection particulier

une étape incontournable de ce voyage vers l’au-delà. On raconte qu’au terme de ce périple, certaines âmes atteignaient Rōhotu no‘ano‘a, un paradis souterrain, doux et parfumé, présidé par le dieu Ro‘o-ma-Tāne. Ce lieu de repos, bien que paisible, conservait la même hiérarchie sociale que celle du monde des vivants.

Avant de pouvoir s’élever vers le monde invisible, l’âme devait accomplir un ensemble de rituels et franchir plusieurs étapes essentielles.

Selon la conception polynésienne de la mort, l’âme reste présente dans le corps du défunt pendant trois jours avant de s’en détacher. Ce départ peut s’effectuer par différents points du corps : par le sommet du crâne, par la bouche (évoquant alors la transmission des savoirs), ou par le pied gauche. Une fois libérée de son enveloppe charnelle, l’âme, guidée par les esprits de ses ancêtres et accompagnée du dieu des lamentations funéraires, Heva, entame un voyage initiatique à travers son mata‘eina‘a (territoire, clan). Ce parcours, jalonné d’étapes sacrées, la mène progressivement vers le promontoire de Tāta‘a. Avant d’atteindre ce point d’envol, l’âme, sous la protection du dieu Tū, devait d’abord se purifier en plongeant dans une eau très froide. Cette purification avait lieu dans des sources d’eau douce identifiées par les traditions orales :

Punau (ou Puna‘au), Vai-tupa-rere (ou Vai-tupa), et Vaira‘i. Ces sources, situées de part et d’autre de la crête qui sépare aujourd’hui Puna‘auia de Fa‘a‘ā, jouaient un rôle essentiel dans le passage vers l’au-delà. Une fois cette étape franchie, l’âme se présentait devant deux pierres symboliques : te ‘ōfa‘i ora (la pierre de vie) qui lui permettait de poursuivre son chemin, et te ‘ōfa‘i pohe (la pierre de mort) qui scellait définitivement la séparation entre l’âme et le corps. Toutefois, certaines traditions orales, notamment rapportées par Teuira Henry, racontent que si l’âme se posait sur te ‘ōfa‘i ora, elle pouvait réintégrer son corps. Cette éventualité donnerait alors tout son sens au terme « ora », qui signifie « vie », et soulignerait la différence fonctionnelle et symbolique entre les deux pierres. Quoi qu’il en soit, pour l’âme en partance, le chemin se poursuivait depuis Tāta‘a vers le mont Rōtu‘i, à Mo‘orea. De là, elle poursuivait sa route vers l’île de Ra‘iātea pour atteindre le mont Temehani. C’est au sommet de cette montagne sacrée que le sentier se divisait en deux branches : à droite, le chemin de Pu-o-ro‘o-i-te-ao, menant au paradis polynésien Rōhotu no‘ano‘a ; à gauche, le sentier de Pu-o-ro‘o-i-te-pō, menant vers les profondeurs du cratère.

Deux pierres symbolisent le passage entre la vie et la mort

Le site sacré de Tāta‘a se compose de plusieurs éléments majeurs à la fois naturels et symboliques, qui témoignent de son importance dans la tradition polynésienne.

Tout d’abord, on y trouve trois sources sacrées, déjà évoquées plus haut. La première, Puna‘au, également connue sous le nom de Vai-aitu, est associée aux rituels funéraires et à la purification. Elle aurait accueilli les âmes arrivant par le sud. La seconde, Vai-tupa-rere (ou Vai-tupa), était réservée aux défunts adultes dont l’âme provenait du nord. Enfin, la source Vaira‘i, aujourd’hui disparue en surface, aurait également accueilli les âmes venues du nord. Autre élément fondamental du site : la falaise Te Hi‘u. Cette portion de la montagne Tāta‘a plonge directement dans la mer et matérialise précisément le point d’envol des âmes. C’est au pied de cette falaise, sur le platier corallien immergé, que l’on trouve l’empreinte de pied de Pai-ā-Ra‘i, héros mythique qui transperça la montagne Mou‘a-tapu de Mo‘orea. Depuis cet événement, la



Empreinte de Pai, Dany Carlson, 2008, ©Collection particulier.



‘Ōfa‘i ora (pierre de vie), Cliché de Dany Carlson, 2007, ©SCP

montagne porte le nom de Mou‘a-puta. Deux pierres symboliques viennent compléter ce paysage sacré : le ‘ōfa‘i ora situé du côté de Fa‘a‘ā, et le ‘ōfa‘i pohe du côté de Puna‘auia. Identifiées en 2019 par l’archéologue Mark Eddowes à partir de témoignages oraux, ces pierres marquent symboliquement le passage entre la vie et la mort. Enfin, à l’ouest du site, se trouve Te ava iti nō Veo, une brèche dans le récif située entre la pointe Tāta‘a et l’île de Mo‘orea. Son nom, évoquant la teinte jaune cuivrée du feo (corail abrasif), fait référence non seulement à d’anciens rituels de purification des âmes, mais également à l’univers des ‘arioi, cette célèbre confrérie d’artistes, danseurs et baladins de la tradition polynésienne.

Fait notable, le site ne présente aucune structure archéologique visible, ce qui laisse penser que les anciens souhaitaient en souligner le caractère intangible et sacralisé. La tradition orale mentionne toutefois des autels d’offrande temporaires, aujourd’hui disparus.

Protéger le site

Au regard de la richesse symbolique et culturelle de ce site, sa protection apparaît comme une nécessité. En effet, le classement de la pointe Tāta‘a au titre des monuments historiques permettrait de reconnaître officiellement son importance patrimoniale, spirituelle et culturelle. Ce site, inscrit depuis 2006 à l’inventaire provisoire, a fait l’objet de plusieurs démarches de protection : mise en place d’un périmètre de protection patrimoniale (2014), avis défavorable du Service de la culture et du patrimoine (SCP) face à un projet de construction qui menaçait l’intégrité du site (2017), et mobilisations citoyennes, telles que celle menée par l’association culturelle Rōhotu No‘ano‘a. Une demande de classement au patrimoine immatériel de l’Unesco a également été formulée. Un tel classement impliquerait un cadre strict : toute intervention sur le site (construction, abattage, etc.) requerrait l’avis ou l’autorisation de l’autorité compétente, et le recours à des professionnels agréés.

En somme, classer Tāta‘a permettrait de préserver un lieu hautement symbolique de la culture polynésienne, de valoriser la mémoire collective et les traditions orales, tout en encadrant strictement son usage pour les générations futures. ♦